

GT PSC du 13 octobre 2021 Concertation et méthode se dégradent

Pour ce groupe de travail, la DGAFP avait juste communiqué l'avant-veille (même pas 2 jours avant) un simple document présentant 2 schémas aboutissant à cinq hypothèses selon qu'un accord valide (entendre majoritaire) serait signé au plan interministériel dans un premier temps, puis au niveau de l'employeur d'Etat dans un second temps. Les différentes options portent sur le fait qu'un contrat à adhésion obligatoire est retenu ou non aux différents niveaux. Bien évidemment, le résultat impacte d'une part le niveau du panier de soins mais aussi la base des 50 % que l'employeur public prendra financièrement à sa charge et qui résulte de l'ordonnance du 17 février 2021.

Changement de braquet

A la demande de certaines O.S, mais aussi parce que la DGAFP fait le constat qu'elle ne pourra assumer le calendrier des travaux selon l'organisation et le timing qu'elle s'était donnée, la concertation et la méthode vont s'ajuster d'ici la proposition d'un accord qui sera soumis aux syndicats de la FPE en fin d'année. Sur ce dernier point et comme l'avait demandé Solidaires, le texte définitif qui sera proposé à la signature devrait laisser un délai d'un mois de réflexion, soit jusque fin janvier 2022. La démocratie interne aux syndicats n'a pas à être négligée comme cela a déjà été le cas.

Compte tenu d'une part de l'état d'avancement des GT initialement prévus, dont deux ont déjà été purement et simplement annulés, et d'autre part de la complexité du sujet et de la difficulté d'avancer, la DGAFP propose maintenant d'alterner réunions en bilatérale et groupe de travail plénier. Mais elle prévoit aussi de réduire le champ de l'accord au seul panier de soins, sortant la prévoyance de ce

cadre. Pour autant, elle souhaite que la négociation sur ce sujet se termine fin décembre en proposant un mois de réflexion pour la signature de l'accord.

Le dialogue social va par ailleurs se complexifier car la DG a fustigé le fait que le document adressé aux OS pour le groupe de travail du jour a vu rapidement son contenu dévoilé par la presse. Elle a condamné ces fuites qui permettent à des acteurs extérieurs aux négociations d'exercer des pressions médiatiques en déstabilisant ainsi les échanges. Elle nous a indiqué avoir décidé de prendre des restrictions sur les modalités de diffusion des documents. La DGAFP va réfléchir à des dispositions pour éviter que les sujets mis sur la table parviennent à la presse avant même qu'ils n'aient été débattus.

De fait, la réduction des sujets à débattre d'ici la fin d'année pour la signature de l'accord dans un tel contexte simplifiera peut-être la tâche à ce niveau pour l'administration mais certainement pas pour les O.S de la FPE dont plusieurs ont

rappelé que le dossier devait être négocié dans sa globalité.

Nos exigences

Solidaires a de nouveau précisé que nous ne nous positionnons pas sur le choix entre contrat collectif à adhésion obligatoire ou à adhésion facultative. L'objectif est pour nous la qualité du contrat et donc avant tout le haut niveau du panier de soins. En conséquence, et pour éviter des inégalités entre agent-es face à la couverture santé, nous sommes opposé-es à un contrat socle qui serait de qualité moyenne mais qui pourrait être amélioré au bon vouloir de chacun-e par plusieurs niveaux d'option, surtout en fonction des ressources des agent-es.

Pour Solidaires, les contrats doivent prévoir à la base des solidarités fortes entre les bénéficiaires mais aussi avec les ayants droits ainsi qu'entre actif-ves et retraité-es.

Nous avons aussi rappelé à la DGAFP que le couplage santé/prévoyance était pour nous essentiel et notamment pour qu'il n'y ait pas de régression par rapport aux contrats négociés dans beaucoup de ministères dans le cadre des référencements. C'est aussi ce que revendiquent d'autres OS et on ne peut

donc que déplorer que la DGAFP ait décidé de scinder la négociation sur ce plan en prévision de la signature de l'accord.

Solidaires a constaté avec l'ordonnance de février 2021 qu'une approche distincte au niveau de la prévoyance avait été acté selon les versants. La suite des négociations ne doit pas conduire à des points de vue toujours plus divergents sur les moyens de parvenir à une bonne complémentaire pour l'ensemble des agent-es de la fonction publique.

Même s'ils n'ont pas été signés par toutes les O.S, plusieurs courriers intersyndicaux ont été adressés à la ministre sur la question de la méthode de la concertation. Ils demandaient entre autres des ajouts de groupes de travail techniques (notamment sur la question des solidarités) et un suivi de l'avancement des travaux sur les différents versants de la FP.

Force est de constater que nous n'avons pas eu de réponse positive à ce stade. Les propositions faites par la DGAFP pour la poursuite de la concertation ne vont pas dans le sens de l'amélioration du dialogue. Nous sommes conscient-es des pressions liées à l'agenda politique. Nous estimons qu'elles pèsent trop fortement sur ce dossier.

Solidaires a d'ailleurs rappelé que nous n'avons pas d'informations sur le périmètre des négociations au niveau des employeurs et de celui des futurs appels d'offres, ce qui est un paramètre qui est loin d'être négligeable dans ce débat.

Dans de telles conditions, on comprendrait difficilement que le gouvernement fasse payer aux personnels les conséquences d'une absence d'accord, que ce soit au plan interministériel ou au niveau des employeurs ministériels.

Solidaires fonction publique

31 rue de la grange aux belles - 75010 PARIS - Tél. 01 58 39 30 20
<http://www.solidaires.org/> - contactfp@solidaires.org